

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LE JEUDI

Matahiti 155  
N° 40 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 5  
no Atopa 2006

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Pottus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

**NUMERO COMPLEMENTAIRE**  
*au JOPF n° 40 du 5 octobre 2006*

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 1097 CM du 4 octobre 2006 modifiant l'arrêté n° 561 CM du 19 juin 2006, fixant la liste des filières prioritaires, le nombre et le niveau d'étude requis pour bénéficier de la bourse majorée au titre de l'année universitaire 2006-2007.....

3550

##### ARRETES DU PRESIDENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES

Présidence

EXTRAITS

Arrêté n° 2598 PR du 29 septembre 2006 portant attribution de subventions dans le cadre du dispositif de l'aide en faveur des petits commerces .....

3554

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**ARRETE n° 1097 CM du 4 octobre 2006 modifiant l'arrêté n° 561 CM du 19 juin 2006, fixant la liste des filières prioritaires, le nombre et le niveau d'étude requis pour bénéficier de la bourse majorée au titre de l'année universitaire 2006-2007.**

NOR : DES0502628AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, chargé du plurilinguisme et de la promotion des langues polynésiennes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2 PR du 7 mars 2005 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 25 novembre 1995 modifiée portant réglementation budgétaire et comptable de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 366 CM du 13 avril 2006 portant réglementation des allocations de la Polynésie française pour études supérieures ;

Vu l'arrêté n° 561 CM du 19 juin 2006 fixant la liste des filières prioritaires, le nombre et le niveau d'étude requis pour bénéficier de la bourse majorée au titre de l'année universitaire 2006-2007 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 4 octobre 2006,

Arrête :

Article 1er. — L'annexe 1 de l'arrêté n° 561 CM du 19 juin 2006 susvisé est modifiée, uniquement en ce qui concerne les ministères et les filières ci-après dénommés, comme suit :

MINISTERE	FILIERE	METIER	Niveau, Diplôme ou équivalent requis	Niveau minimal d'inscription en 2006/2007	Nombre de Nouvelles demandes	Total	Montant mensuel
MAE - Agricult.		Entomologiste phytopatologiste	2 MASTER bioprotection et biotechnologies pour l'environnement	Au lieu de 2 MASTER bioprotection et biotechnologies pour l'environnement, lire « 1 MASTER phytoprotection et amélioration des productions végétales »	1	1	100 000
MAE - Agricult.		Ingénieur agronome	2 Ecole d'ingénieur agronomie spé.nutrition humaine	2 Ecole d'ingénieur agronomie spé.nutrition humaine	-1	0	100 000
MAE - Agricult.		Technicien des services vétérinaires	2 BTS technicien des sces véto (INFOMA)	Au lieu de 2 BTS technicien des sces véto (INFOMA), lire « 1 BTS technicien des services véto (INFOMA) »	Maintien : 1 à redistribuer : -1	1	75 000
MAE - Agricult.		Technicien spécialisé en agriculture tropicale	1 BTS agricole dvpt agriculteur en région chaude	1 BTS agricole dvpt agriculteur en région chaude	+ 1	1	75 000
MAE - Agricult.		Vétérinaire	2 vétérinaire cycle 2	2 vétérinaire cycle 2	-1	0	100 000
MDD - Dvpt Durable	Environnement	Ingénieur en rudologie	BAC +5	Admission en 4e année d'études supérieures en environnement en école d'ingénieur ou en filière universitaire	-1	0	100 000
MEE - Education		Professorat	LICENCE 3 / CAPES HISTOIRE-GEOGRAPHIE	CAPES Hist/géo	+ 3	3	100 000
MEE - Education		Professorat	CAPEPS	CAPEPS	-2	0	100 000
MEE - Education		Professorat	LICENCE 3 MATHEMATIQUES	CAPES MATHEMATIQUES	+ 1	1	100 000
MEE - Education		Professorat	LICENCE 3 / CAPES LETTRES MODERNES	CAPES lettres modernes	-1	0	100 000
MEE - Education		Professorat	CAPES SVT	CAPES SVT	+ 1	1	100 000
MEE - Education		Professorat	PLP maths phys.	PLP maths phys.	-1	0	100 000

MINISTERE	FILIERE	METIER	Niveau, Diplôme ou équivalent requis	Niveau minimal d'inscription en 2006/2007	Nombre de Nouvelles demandes	Total	Montant mensuel
MEE - Education		Professorat	CAPE	CAPE	+ 8	8	75 000
MEE - Education	DEP	Informatiques et statistiques / statisticien	LICENCE 3	2 MASTER	-1	0	100 000
MEE - Education	DEP	Psychologie / Psychologue scolaire	LICENCE 3	1 MASTER	maintien : 1 à redistribuer : -1	1	100 000
MEE - Education	DES	Documentaliste	LICENCE 3	CAPES DOCUMENTATION	-1	0	100 000
MEE - Education	DES	Professorat	LICENCE 3	BIOTECHNOLOGIE SANTE ENVIRONNEMENT	-1	0	100 000
MEE - Education	DES	Professorat	LICENCE 3	CAPES EDUCATION MUSICALE	-1	0	100 000
MER	Aquaculture	Chercheur	BAC +5 ou équivalence	Doctorat halieutique et biologie marine avec orientation aquaculture	-1	0	100 000
MER	Aquaculture	Ingénieur aquacole	1 MASTER de bio. ou d'océanographie ou diplôme de fin d'études vétérinaires ou agronomiq. ou qualificat° prof. ou diplôme étranger ou équivalence du niv. "M1" sous réserve d'une bonne pratique de la langue française	MASTER biologie - spécialisation aquacole	-1	0	100 000
MER	Aquaculture	Technicien aquacole	Niv. BAC; expérience prof. aquacole; personnes désirant acquérir les bases techniq. en aquaculture ds l'optique d'une installat° ultérieure, d'une volonté forte d'exercer ds le métier.	DU - aquaculture - formation à la gestion technique en aquaculture et aquariologie/ BTSA productions aquacoles	-2	0	75 000
MER	Droit	Juriste international	2 MASTER of law		+ 1	1	100 000
MER	Maritime	Capitaine 3000 UMS commerce	Titulaire du brevet de chef de quart passerelle	Capitaine 3000 commerce	-1	0	75 000
MET	Equipe-ment	Architecte paysagiste	1 Ecole d'architecte	1 Ecole d'architecte	-1	0	100 000
MET	Equipe-ment	Ingénieur en bâtiment	1 Ecole d'ingénieur	1 Ecole d'ingénieur	-1	0	100 000

MINISTÈRE	FILIERE	METIER	Niveau, Diplôme ou équivalent requis	Niveau minimal d'inscription en 2006/2007	Nombre de Nouvelles demandes	Total	Montant mensuel
MPA - Solidarité	Sociale	Assistant de service social	2 formation assistante sociale	2 / 3 formation assistante sociale	+ 1	1	75 000
MPA - Solidarité	Sociale	Conseiller en économie sociale et familiale	1 BTS ESF	1 BTS ESF	+ 1	1	75 000
MPA - Solidarité	Sociale	Conseiller en économie sociale et familiale	2 BTS ESF	2 BTS ESF	+ 1	1	75 000
MPA - Solidarité	Sociale	Educateur spécialisé	2 Educateur spécialisé	2 Educateur spé.	+ 3	3	75 000
MPA - Solidarité	Sociale	Educateur spécialisé	1 Educateur spé.	1 Educateur spé.	+ 1	1	75 000
MSP - Santé	Santé	Dentiste	2ème année PCEO donto 2		-2	0	125000
MSP - Santé	Santé	Dentiste	PCEO 3	PCEO 3	+ 1	1	125 000
MSP - Santé	Santé	Ecoles spécialisées paramédicales	1 Ecole ou DTS (après obtention PCEM 1)	Kinésithérapeutes	-3	0	75000
MSP - Santé	Santé	Ecoles spécialisées paramédicales	1 Ecole ou DTS (après obtention PCEM 1)	Diététicien	-1	0	75 000
MSP - Santé	Santé	Manipulateur radio	1 Ecole ou DTS (après obtention PCEM 1)		-4	0	75000
MSP - Santé	Santé	Psycho-clinicien	1 MASTER psychologie clinique développementale	1 MASTER psychologie clinique développementale	+ 1	1	100 000
MTE - Emploi	Droit	Juriste en droit notarial	1 MASTER droit notarial	1 MASTER droit notarial	+2	2	100 000
MTE - Emploi	Droit	Juriste en droit notarial	2 MASTER droit des entreprises	Au lieu de 2 MASTER droit des entreprises, lire 1 MASTER droit des entreprises	+ 2	2	100 000
MTE - Emploi	Informatique	Ingénieur chef de projet	MASTER	MASTER	-1	0	100 000
MTE - Emploi	Informatique	Ingénieur d'études	MASTER	MASTER	-1	0	100 000
MTE - Emploi	Informatique	Ingénieur en organisation informatique	MASTER	MASTER	-1	0	100 000
MPP - Télécom	Télécommunication	Ingénieur en télécom.	1 Ecole nationale sup.d'ingénieurs	1 Ecole nationale sup.d'ingénieurs	+ 1	1	100 000

MINISTERE	FILIERE	METIER	Niveau, Diplôme ou équivalent requis	Niveau minimal d'inscription en 2006/2007	Nombre de Nouvelles demandes	Total	Montant mensuel
VP	Economie – Comptabilité	Gestion des ressources humaines	Licence gestion management	MASTER 1 gestion management	+ 1	1	100 000
VP	Finances	Ecole de commerce	3 Ecole SUPCO	3 Ecole SUPCO	+ 1	1	100 000
VP	Finances	Ecole de commerce	1 Ecole de commerce	1 Ecole de commerce	+ 2	2	100 000

Le reste sans changement.

Art. 2. — L'annexe 1 de l'arrêté n° 561 CM du 19 juin 2006 susvisé est modifiée comme suit :

Pour le montant mensuel de la bourse majorée au titre du ministère de la santé (MSP), métier médecin, niveau minimal d'inscription DCEM1/DCEM2,

au lieu : "de 125 000" ;  
lire : "DCEM1 : 125 000  
"DCEM2 : 150 000".

Art. 3. — Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, chargé du plurilinguisme et de la promotion des langues polynésiennes, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 4 octobre 2006.  
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation  
et de l'enseignement supérieur,  
Jean-Marius RAAPOTO.*

**ARRETES DU PRESIDENT  
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET DES MINISTRES**

**PRESIDENCE**

Par arrêté n° 2598 PR du 29 septembre 2006. — Dans le cadre du dispositif de l'aide en faveur des petits commerces,

les entreprises désignées ci-après sont attributaires d'une subvention.

La subvention est versée aux intéressés en une seule fois dès la publication du présent arrêté.

Les investissements et/ou les travaux d'aménagement et d'embellissement pour lesquels l'aide est attribuée devront être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de la date du présent arrêté.

Les entreprises bénéficiaires doivent produire les justificatifs auprès du service des affaires économiques de l'utilisation de la subvention dans le cadre du projet présenté.

En cas d'inexécution totale ou partielle de l'opération subventionnée ou dans le cas où la subvention d'investissement aurait reçu une destination n'entrant pas dans le cadre du projet présenté, un ordre de reversement sera établi pour le remboursement de tout ou partie de la subvention.

La dépense est imputée au budget général de la Polynésie française, chapitre 914, article 130, AP 76-2004, AE 169-2004.

Les entreprises attributaires d'une subvention sont désignées ci-après :

Enseigne commerciale ou dénomination de l'entreprise	Nom du commerçant	N° RC	N° TAHITI	Montant de l'aide accordée (en F CFP)
Magasin Hitiata	Armand Tchong Tai	20 224 A	258665	1 500 000
Cathy Boutique	Marie-France Leille	05 1973 A	761189	1 500 000
				3 000 000

## LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

- <b>CODE DES IMPOTS (mise à jour au 1er mai 2006)</b> .....	<b>4 447 F CFP</b>
- <b>BUDGET GENERAL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET BUDGET DES COMPTES SPECIAUX ANNEE 2006</b> .....	<b>2 692 F CFP</b>
- <b>STATUT D'AUTONOMIE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE</b> .....	<b>2 955 F CFP</b>
- <b>BUDGET GENERAL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET BUDGET DES COMPTES SPECIAUX ANNEE 2005</b> .....	<b>2 629 F CFP</b>
- <b>CODE DES MARCHES PUBLICS (Septembre 2004)</b> .....	<b>2 438 F CFP</b>
- <b>CODE DES IMPÔTS (édition du 1er mars 2005)</b> .....	<b>4 150 F CFP</b>
- Tarif des douanes .....	5 724 F CFP
- Table chronologique (année 2002) .....	1 473 F CFP
- Code du travail (édition 2004) .....	3 975 F CFP
- Statut de la Polynésie française (JOPF n° 2 NS du 12 mars 2004) .....	286 F CFP
- Code de l'environnement (JOPF n° 1 NS du 27 février 2004) (broché) .....	890 F CFP
- Budget général du territoire année 2004 .....	2 936 F CFP
- Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1) .....	725 F CFP
- Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française .....	954 F CFP
- Statut de l'autonomie de la Polynésie française (mise à jour au 1er janvier 2002) .....	2 364 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien) .....	696 F CFP
- Budget général du territoire et budget des comptes spéciaux - année 2003 .....	2 343 F CFP
- Convention collective des assurances .....	334 F CFP
- Convention collective de l'automobile .....	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics .....	949 F CFP
- Convention collective du commerce .....	530 F CFP
- Convention collective du gardiennage .....	355 F CFP
- Convention collective de l'hôtellerie des îles .....	588 F CFP
- Convention collective de l'hôtellerie de Tahiti .....	705 F CFP
- Convention collective de l'industrie .....	435 F CFP
- Convention collective du nettoyage .....	413 F CFP
- Code de l'éducation (JOPF n° 3 NS du 25 août 2000) .....	445 F CFP
- Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996) .....	382 F CFP
- Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996) .....	710 F CFP
- Code de procédure civile (broché) .....	636 F CFP
- Code des douanes (édition janvier 2001) .....	2 184 F CFP
- Répertoire général des textes promulgués au BOEFO et JOPF de 1843 à 1996 (mise à jour) .....	3 445 F CFP
- Statut de la fonction publique :	
<b>Tome 1 : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004)</b> .....	<b>2 654 F CFP</b>
Tome 2 : Statut particulier (mise à jour au 31 mars 2002) .....	2 756 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1995) .....	2 046 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1996) .....	2 115 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1997) .....	2 528 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1998) .....	2 942 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1999) .....	3 222 F CFP
- Table chronologique (année 2000) .....	1 261 F CFP
- Table chronologique (année 2001) .....	1 399 F CFP

*Consulter l'Imprimerie Officielle pour les autres ouvrages*

43, rue des Poilus-Tahitiens — B.P. 117 - 98713 Papeete — Tél. : 50.05.80 - Fax : 42.52.61

Lundi à Jeudi : 7 h à 15 h et Vendredi : 7 h à 14 h

